

# Fonds de Développement Territorial

Campagne 2026



## Présentation du dispositif

### *Campagne FDT 2026*

Le Fonds de Développement Territorial est un dispositif fédéral d'aide financière aux projets de développement des structures fédérales : clubs, comités, ligues, en articulation avec les objectifs du plan d'actions fédéral et du projet territorial du territoire de rattachement : NOUVELLE-AQUITAINE.

Pour la campagne 2026, l'enveloppe territoriale est de 81000 €.

Pré-répartition par la Conférence des Présidents du 12/05/2026 :

- Compléments projets prioritaires PSF 2026 pour 20852 €
- Compléments projets non prioritaires PSF 2026 pour 7500 €
- Soutien à la professionnalisation par la ligue pour 10000 €
- Dynamique territoriales des comités pour 8000 €
- Nouveaux projets de développement : solde à répartir de 34648 €

## Action éligible n° 1 :

*Soutien au déploiement des programmes de développement prioritaires issus de la campagne PSF 2026 « De l'école au dojo » avec alignement sur le plafond FFJDA*

26 clubs éligibles pour un total de 26 actions et 20852 €

La Couronne Grand Angoulême Judo (16) : 1104 €

La Santone Judo (17) : 816 €

Judo Club Rochefortais : 576 €

Judo Club Saint-Pierre d'Oléron (17) : 1200 €

Judo Club Fouras Saint-Laurent (17) : 140 €

Foyer Rural de Rouffiac (17) : 464 €

Union Judo Corrèze Limousin (19) : 928 €

Judo Club Argentat (19) : 256 €

Entente Biars Bretenoux (19) : 616 €

Dojo Béglais (33) : 1200 €

AS de Saint-Médard en Jalles (33) : 2112 €

Stade Bordelais (33) : 2112 €

Club Judo Arnaud Hostens (33) : 176 €

Union Sportive Dacquoise (40) : 528 €

Magescq Judo Club (40) : 256 €

Judo Club Franciscain (47) : 512 €

Judo Club Coarraze Nay (64) : 296 €

Dojos de l'Agglomération du Niortais (79) : 2112 €

Judo Club Créchois (79) : 296 €

Judo Club du Bocage Bressuirais (79) : 672 €

Judo CMC (79) : 512 €

Judo Vallée du Clain (86) : 592 €

Union Sportive Judo 86 (86) : 528 €

Alliance Judo Limoges (87) : 976 €

Jeunesse Athlétique d'Isle Bosmie Judo (87) : 1200 €

AS Judo Club Saint-Junien (87) : 672 €

## Action éligible n° 2 :

*Soutien au déploiement des dispositifs fédéraux et territoriaux de développement pour des projets issus de la campagne PSF 2026 validés mais non aidés*

Judo Club Surgérien (17) : 250 €

Judo Club Argentat (19) : 250 €

Association Sportive Ambarésienne (33) : 500 €

Stade Pessacais Union Club Judo Jujitsu (33) : 500 € + 500 € = 1000€

Sport Athlétique de Gazinet Cestas (33) : 500 €

Club Athlétique Portets Judo Aïkido (33) : 500 €

ASPOM Judo (33) : 500 €

Magescq Judo Club (47) : 250 €

Judo Jujitsu Club de Marenne (40) : 500 €

Judo Club du Pont du Casse (47) : 250 € + 500 € = 750 €

Bidarteko Dojo (64) : 500 €

Judo Club Vivonnois (86) : 500 €

Olympique Judo Ambazac (87) : 500 € + 500 € = 1000 €

Judo Club Rilhac-Rancon (87) : 500 €

14 clubs éligibles pour un total de 17 actions et 7500 €

## Action éligible n° 3 :

*Soutien à la professionnalisation des enseignants en association avec un projet de développement au sein d'un club affilié en NOUVELLE-AQUITAINE*

Porteur du projet :

Ligue NOUVELLE-AQUITAINE en tant qu'organisme de formation pour un total de 10000 €

Accès à une certification professionnelle du RNCP (CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) par la voie de la formation, de l'apprentissage ou de la VAE après accompagnement.

Période d'éligibilité : du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Participation aux frais pédagogiques non éligibles OPCO ou CPF et/ou aux frais logistiques restant à la charge du candidat ou de la structure au sein de laquelle le candidat conduit un projet de développement associé à sa formation.

Demande de bourse de formation à formuler auprès de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE.

## Action éligible n° 4 :

*Complément à la campagne PSF 2026 des OTD sur la base des priorités fédérales et de la performance de la dynamique territoriale*

5 comités pour un total de 8000 €

Programmes de développement prioritaires (base LOVABLE de 22987 €) :  
2000 € pour le comité de CHARENTE MARITIME.

Programmes de développement prioritaires (base LOVABLE de 14720 €) :  
500 € pour le comité de CORREZE.

Complément au préciput national pour le voyage de KODOMO et programmes prioritaires de développement (base LOVABLE de 41852 €) :  
3000 € + 1000 € = 4000 € pour le comité GIRONDE.

Programmes de développement prioritaires (base LOVABLE de 26126 €) :  
1000 € pour le comité des DEUX SEVRES.

Programmes de développement prioritaires (base LOVABLE de 19166 €) :  
500 € pour le comité de HAUTE-VIENNE.

## Action éligible n° 5 :

### *Projets de développement innovants ou structurants*

Appel à projet pour les clubs ou les OTD  
Montant de l'enveloppe affectée : 34648 €

Plan de fidélisation des licenciés dans les catégories pour lesquelles le nombre d'activités fédérales est restreint sur le territoire.

Projets axés sur l'augmentation ou la diversification de l'offre de pratique : nouvelles activités, nouveaux créneaux, nouveaux espaces, notamment ciblés sur des publics nouveaux ou des publics profilés.

Actions promotionnelles ouvertes au plus grand nombre et mutualisées via une tête de réseau.

Actions non cumulables avec un projet PSF 2026 de même type.

Période d'éligibilité : du 01/01/2026 au 31/12/2026.

## Modalités pratiques et échéancier de campagne

Pour les dossiers issus de la campagne PSF 2026, les structures ayants droit des actions 1, 2 et 4 n'ont pas besoin de candidater. *L'aide sera directement versée par la ligue à la structure bénéficiaire.*

Pour les actions 3 et 5, dépôt obligatoire du dossier-type complété.  
Pour les structures bénéficiaires du FDT 2025, obligation préalable de justifier l'aide 2025 au plus tard au dépôt de la demande 2026.

Tous les clubs affiliés et les OTD ayant – le cas échéant – justifié le FDT 2025 peuvent candidater. Les autres structures sont inéligibles.  
1 seule demande par action pour un même demandeur.

Lancement de la campagne FDT 2026 le 10/06/2026

Date limite de dépôt des dossiers pour les actions 3 et 5 : 30/06/2026  
***Ne pas modifier le format du document type !***  
Mail de contact et dépôt des dossiers : [secretariat.poitiers@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat.poitiers@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

Validation des aides de l'action 5 par la Conférence des Présidents à la rentrée



Judo Jujitsu  
***Nouvelle-  
Aquitaine***

[nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com](http://nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com)

---